

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AOÛT

CARROUSEL

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR
(Lundi 19 août 1889)

Dirigé par le Commandant DE PIOLANT, chef
d'escadrons, instructeur en chef d'équitation.

Division du travail

Première partie. — Carrousel militaire.
Deuxième partie. — 1° Reprise. — Entrée,
salut, travail au trot et au galop. — Formation
pour les courses.
1° Course des bagues; 2° reprise des écuyers;
3° course des fêtes; 4° sauteurs en liberté;
5° course de javalots.
2° Reprise. — Rupture des quadrilles. —
Travail au galop. — Salut final et sortie.
Troisième partie. — Saut des haies.

PREMIÈRE PARTIE

CARROUSEL MILITAIRE

M. Odent, chef d'escadrons, instructeur en
chef d'exercices militaires.
1° Peloton. — Hussards, chasseurs d'Afri-
que et spahis : M. Théron, lieutenant au 11°
hussards.
2° Peloton. — Chasseurs : M. Peyrieux, sous-
lieutenant-élève.
3° Peloton. — Dragons : M. de Joybert, sous-
lieutenant-élève.
4° Peloton. — Cuirassiers et dragons : M de
Condat, lieutenant au 12° cuirassiers.
FIGURES : 1° Attaque des cercles; 2° attaque
de flancs; 3° les quatre cercles; 4° la croix de
Malte; 5° serpentine; 6° le huit de chiffres;
7° ailes de moulin; 8° la mêlée; 9° charges.

DEUXIÈME PARTIE

1° Reprise

PREMIÈRE QUADRILLE

MM.
Depret, lieutenant au 2° cuirassiers, montant
Emperor.
Dulaç, lieutenant au 4° cuirassiers, montant
Cherbourg.
Burnez, lieutenant au 6° cuirassiers, mon-
tant Chérubini.
Desbrière, lieutenant au 7° cuirassiers, mon-
tant Bandit II.
Bretón, lieutenant au 8° cuirassiers, mon-
tant Mirliton.
De Saizieu, lieutenant au 9° cuirassiers, mon-
tant Sylvain.
L'Holte, lieutenant au 25° dragons, montant
Viveur.
Seigneur, lieutenant au 11° dragons, mon-
tant Biskri.
Blondel, lieutenant au 1er dragons, montant
Bérenger.
Blaise, lieutenant au 16° dragons, montant
Marcheur.
Pochet, sous-lieutenant au 21° dragons, mon-
tant Nectar.
De Ruillé, lieutenant au 23° dragons, mon-
tant Margaux.

DEUXIÈME QUADRILLE

MM.
Dutey, lieutenant au 2° d'artillerie, montant
Bornéo.
Brossollet, lieutenant au 37° d'artillerie,
montant Guelteur II.
Cadart, lieutenant au 29° d'artillerie, mon-
tant Mirambo.
Boulangé, lieutenant au 27° d'artillerie, mon-
tant Rempart II.
Chaigné, lieutenant au 32° d'artillerie, mon-
tant Luther.
Chauvin, lieutenant au 8° d'artillerie, mon-
tant Autun.
Pascand, lieutenant au 33° d'artillerie, mon-
tant Favello.
Fromheim, lieutenant au 30° d'artillerie,
montant Pontivy.
Desse, lieutenant au 35° d'artillerie, montant
Ténériffe.
D'Alayer, lieutenant au 6° d'artillerie, mon-
tant Militaire.
De Romanet, lieutenant au 6° d'artillerie,
montant Sans-Nom.
Meauzé, lieutenant au 34° d'artillerie, mon-
tant Eveil.

TROISIÈME QUADRILLE

MM.
De Montjou, lieutenant au 6° chasseurs,
montant Navet.
De Waubert, lieutenant au 11° chasseurs,
montant Eblis.
Schmidt, lieutenant au 12° chasseurs, mon-
tant Rhéteur.
Mainguet, lieutenant au 13° chasseurs, mon-
tant Nouméa.
De Montandouin, lieutenant au 20° chas-
seurs, montant Touriste.
Pouydebat, lieutenant au 6° hussards, mon-
tant Maronite.
D'Harambure, lieutenant au 5° hussards,
montant Trapèze.
De Planhol, lieutenant au 1er spahis, montant
Feuillet.
Du Bos, lieutenant au 3° chasseurs, montant
Biarritz.
Frys, lieutenant de cavalerie de l'armée da-
noise, montant Fleetness.
Milliotti, sous-lieutenant de cavalerie de
l'armée hellénique, montant Plutus.
Hay, sous-lieutenant de cavalerie de l'armée
suédoise, montant Fantastique.

REPRISE DES ÉCUYERS

MM.
De Piolant, chef d'escadrons, écuyer en chef,
montant El-Rey.
De Canisy, chef d'escadrons, écuyer, mon-
tant Marcassin.
Mahot, capitaine-écuyer, montant Bastillon.
Voisin, capitaine-écuyer, montant Rapin.
Du Plessix, capitaine-écuyer, montant Becfi-
gue.
Domenech de Cellès, capitaine-écuyer, mon-
tant Rameau.
De Quincey, lieutenant sous-écuyer, montant
Montmartre.
Champion, lieutenant sous-écuyer, montant
Bois-Dauphin.
De Marcieu, lieutenant sous-écuyer, mon-
tant Sergent.

Morgon, lieutenant sous-écuyer, montant
Bambou.
Noblemaire, lieutenant sous-écuyer, montant
Batifoleur.
Gousseau, adjudant de manège, montant
Nubien.

REPRISE DES SAUTEURS

MM.
De Quincey, lieutenant sous-écuyer, montant
Baba.
Morgon, lieutenant sous-écuyer, montant
Nivernais.
De Marcieu, lieutenant sous-écuyer, mon-
tant Cacao.
Noblemaire, lieutenant sous-écuyer, mon-
tant Excelsior.
Gousseau, adjudant de manège, montant
Mouton.
Communal, maréchal-des-logis chef de ma-
nège, montant Flandrin.
Thomasset, maréchal-des-logis chef de ma-
nège, montant Dameret.
De Mondion, maréchal-des-logis de manège,
montant Lilliput.
Tartinvill, maréchal-des-logis de manège,
montant Chauvet.
D'Arc, maréchal-des-logis de manège, mon-
tant Flatteur.
De la Chaise, maréchal-des-logis de manège,
montant Dollar II.
Bounetou, maréchal-des-logis de manège,
montant Lolo.

2° Reprise

PREMIÈRE QUADRILLE

Officiers-élèves

MM.
De Ségonzac, montant Kalmouk.
De Saint-Seine, montant Bourtolle.
Metzger, montant Moucheron.
De Villoutreys, montant Lovelace.
D'Achon, montant Kair Eddy.
Wattier, montant Alep.
De Franclieu, montant Parabère.
Pougné, montant Kérouan.
Kirschléger, montant Grand-Duc.
Hunabelle, montant Héas.
Lalande, montant Guichoi.
De Viry, montant Basque.

DEUXIÈME QUADRILLE

MM.
Stourm, montant Urgel.
Richemond, montant Bengali.
Chambert, montant Calaf.
De la Bintinaye, montant Dagobert.
Kiener, montant Commandeur.
Franc, montant Catalan.
De Clermont-Tonnerre, montant Drack.
Dubreton, montant Victoria.
Perret, montant Manitaire.
D'Aux, montant Ami.
Bertrand, montant Beaujeu.
Desrousseaux, montant Górdon.

TROISIÈME QUADRILLE

MM.
Levesque, montant Adour.
De Villeneuve, montant Roi-de-Navarre.
De Lafarge, montant Gabin.
Carre, montant Flabon.
De Courcy, montant Pic-du-Midi.

Roulhac, montant Popol.
De Ravignan, montant Karthoum.
Grandmange, montant Mandril.
Putz, montant Banko.
De Metz, montant Mouzaffar.
De Courtivron, montant Campan.
De la Simonne, montant Corsaire.

TROISIÈME PARTIE

SAUT DES HAIES

M. le commandant DE PIOLANT, montant Bitter,
hunter anglais.
MM.
De Montjou, montant Dona-Sol.
Depret, montant Lincoln.
Bonjean, montant Grey.
L'Holte, montant Follette.
Du Laurens, montant Blondine.
De Loisy, montant Gondole II.
Buisson, montant Angevine.
D'Ussel, montant Donzelle.
De Galembert, montant York.
Beyler, montant Graziella.
De Planhol, montant Alba.
Dollfus, montant Polly.
Mulsant, montant Médée.
Chaigné, montant Alésia.
De Boigne, montant Latone.
Baillot, montant Annibal.
De Sesmaisons, montant Sarah.
Desgeorge, montant Médicis.
D'Havrincourt, montant Agnadell.
Gossart, montant Palmerston.
De Cointet, montant Ariane.
De Ségonzac, montant Milton.
Gounarakis, montant Antilop.
Thureau, montant Sontay.
De Champeau, montant Montenotte.
De Balathier, montant My-Lady.
Des Molles, montant Barbizon.
Ricour, montant Mascotte.
Michelon, montant Brette.
Oré, montant Pékin.
Lefèvre-Pontalis, montant X...
Maréchal, montant Lynn.

Politique économique nationale

Nous trouvons dans le journal le Travail
National, dont l'on connaît la compétence, un
article très intéressant ayant pour titre :

Aperçu sur notre politique économique na-
tionale.

Nous en extrayons un fragment.

« Après avoir jeté un coup d'œil sur l'his-
toire économique des autres, examinons rapi-
dement la nôtre.

» On ne trouve pas chez nous, à propre-
ment parler, de politique commerciale avant la
fin du douzième siècle Philippe-Auguste et
saint Louis sont les deux princes qui l'ont en
quelque sorte inaugurée, en manifestant un in-
térêt véritable pour le commerce et l'industrie
naissante, et en prenant des mesures qui
avaient pour objet d'assurer leur sécurité et
leur développement. Mais, pendant une longue
période, celle qui correspond à nos discordes
intérieures et à la guerre de Cent ans, ces idées
furent abandonnées; les marchandises, à leur

sortie, furent frappées de droits très lourds, et des privilèges furent concédés à prix d'argent aux marchands étrangers dans les foires et ports de France. Il y eut alors comme une sorte d'invasion de l'étranger (1).

» Louis XI réagit contre cet entraînement, et suivit, en matière de commerce et d'industrie, une politique remarquable. Il accorda des lettres de naturalisation à tout étranger important la fabrication de la soie, fonda à Tours la première manufacture, — interdit les foires de Genève, qui nuisaient à celles de Lyon, — défendit aux marchands français de les fréquenter, et même aux étrangers de passer par la France pour s'y rendre. Il prohiba les importations vénitienes et donna ainsi un élan au commerce de Marseille. C'est donc à ces mesures de protection que les deux grandes villes libre-échangistes doivent le développement de leur prospérité. Il releva la marine et déclara que ceux qui feraient le commerce sur des vaisseaux français ne dérogeraient pas.

» Ces mesures eurent un résultat considérable. Avant les guerres de religion, l'état du commerce et de l'industrie en France était prospère et frappait, en les inquiétant, les ambassadeurs de Venise.

» Louis XII et François I^{er} avaient recueilli en Italie un enseignement qui ne fut pas perdu pour eux. C'est ainsi que François I^{er}, pour favoriser les fabriques naissantes de Lyon, mit de fortes taxes sur les soieries d'Italie et d'Espagne.

» Mais la fin du seizième siècle fut marquée pour nous par des agitations intérieures et extérieures. Ce fut une époque d'éclipse et de souffrance pour le commerce et l'industrie, qu'on accabla de droits divers et d'impôts.

» Il faut arriver à Henri IV pour retrouver la trace des idées de Louis XI, de Louis XII et de François I^{er}. Sully, qui a si bien compris l'importance de l'agriculture, était peu favorable à l'industrie; le Roi eut heureusement une vision plus nette des intérêts de la France. Grâce à ses libéralités, aux privilèges qu'il accorda, à la grande enquête à laquelle il fit procéder, les manufactures se développèrent sur toute la surface du pays, à Lyon, à Troyes, à Rouen; — on établit des fabriques d'étoffes, de coton; — on imita les toiles de Hollande; — manufactures de tapis, cristalleries, verreries, mines, fers, aciers, canaux, tout reçut une impulsion, et la France vit alors une véritable renaissance industrielle.

» Notons ici que chaque fois que nos grands hommes ont travaillé au développement de notre prospérité matérielle, ils ont considéré que la marine devait être, avant tout, relevée, et que l'événement leur a toujours donné raison. C'est un enseignement à retenir. C'est un

(1) On consultera avec grand intérêt pour des détails plus complets l'HISTOIRE POLITIQUE COMMERCIALE DE LA FRANCE, par Charles Gouraud.

article à inscrire dans notre code économique.

» Henri IV accorda donc une attention particulière à la marine. La France n'en avait pas; elle était tributaire, même pour le cabotage, des Italiens, des Anglais, des Hanséates.

» Il frappa les navires étrangers d'un droit d'ancre, afin d'encourager la navigation de nos nationaux. Dans le même but, il excita de courageux aventuriers à tenter des expéditions lointaines, et c'est alors que commença l'établissement de la France au Canada.

» De la mort de Henri IV jusqu'à Richelieu, nouvelle période de stagnation, d'abandon de la politique commerciale. Les Anglais, les Hollandais progressent; nous nous arrêtons; bien plus même, nous perdons du terrain. Il n'y a personne qui s'occupe du commerce et de l'industrie, ni de la marine.

» Chaque fois que le pouvoir central perd de sa force, que le désordre règne dans le pays, que la sécurité fait défaut, le commerce et l'industrie souffrent.

» Les étrangers s'emparent une fois encore de notre cabotage; des vexations de toutes sortes arrêtent partout nos marchands mal soutenus et mal défendus. Nous voyons encore l'effet produit par l'abandon de nos intérêts.

» Quand Richelieu prit le pouvoir, il eut surtout pour objectif de faire de la France une puissance maritime. Il rétablit le droit d'ancre sur les navires étrangers qui n'était plus perçu, défendit de charger ou de fréter des navires étrangers pour le cabotage ou l'exportation, encouragea les constructeurs de navires, et promit et donna protection à ceux qui se livraient à la navigation et marchandise. (Ordonnance de 1629.)

» Comme Henri IV, il se préoccupa aussi du commerce extérieur, des colonies, et fonda la Société qui devint la Compagnie des Indes orientales.

» Après lui, durant les troubles civils, on ne songea plus à la marine et au commerce, et la France traversa encore une période de délabrement. Mazarin ne put, à cet égard, suivre les vues de son prédécesseur qu'à la fin de sa vie; du moins, il prit une mesure qui eut une importance capitale. De concert avec Fouquet, ministre des finances, il frappa d'un droit de 50 sous par tonneau l'importation des marchandises en France par navires étrangers.

» ARMAND PIHORET. »

Cet article nous inspire deux réflexions: la première se trouve exprimée par cette phrase: *chaque fois que le pouvoir central perd de sa force; que le désordre règne dans le pays; que la sécurité fait défaut, le commerce et l'industrie souffrent*; la seconde c'est que la Monarchie a toujours protégé le travail national alors que l'Empire consentit, au détriment de nos nationaux, les désastreux traités de commerce de 1860, cause certaine de nos souffrances, si malheureusement renouvelés

par le gouvernement de la République, malgré les protestations énergiques de nos amis.

INFORMATIONS

LA LOI DE 1881 SUR LA PRESSE

M. Thévenet étudie en ce moment, dit-on, les moyens d'empêcher M. Rochefort de continuer sa collaboration à l'*Intransigeant*.

Le ministre de la justice est fort embarrassé devant le texte de la loi de 1881 qui a abrogé toutes les lois antérieures et par conséquent l'article 9 de la loi du 11 mai 1868 qui interdisait à toute personne privée de ses droits civils d'écrire dans un journal.

Il ne sera pas possible non plus d'empêcher les journaux de publier les manifestes qu'il plaira au général Boulanger d'adresser aux électeurs par la voie des journaux.

LA PEINE DE LA DÉPORTATION

La peine de la déportation est une des peines afflictives et infamantes qui emportait autrefois la mort civile, c'est-à-dire la privation de tous les droits civils et politiques de celui qui en était frappé. Le condamné perdait la propriété de ses biens; sa succession était ouverte au profit de ses héritiers.

La mort civile ayant été abolie en 1854, la peine de la déportation consiste aujourd'hui à être transporté et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par le gouvernement hors du territoire continental de la France. Le lieu déterminé par la Haute Cour est, pour Boulanger, Dillon et Rochefort, une enceinte fortifiée.

La déportation dans une enceinte fortifiée s'exerce généralement dans la vallée de Waltham, aux îles Marquises. Les condamnés étant fugitifs, l'exécution de la sentence ne pourrait avoir lieu que s'il revenaient en France ou si les autorités françaises parvenaient à se saisir de leurs personnes. Il n'y a pas d'extradition entre la France et l'Angleterre pour les crimes politiques. Les condamnés sont donc en sûreté en Angleterre.

Si le déporté rentre en France, il sera, sur la seule preuve de son identité, condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Par suite de la contumace de Boulanger, Rochefort et Dillon, leurs biens, placés sous séquestre depuis l'ouverture du procès, seront considérés et régis comme biens d'absents jusqu'à la purgation de la contumace, c'est-à-dire jusqu'à ce que les condamnés se soient constitués prisonniers.

Ajoutons enfin que l'arrêt de la Haute Cour est sans appel.

QUELQUES CONDAMNATIONS CÉLÈBRES

M. Ranc, condamné à mort en 1873, a été depuis député de Paris.

Félix Pyat, condamné à mort, s'est éteint comme député des Bouches-du-Rhône.

M. Alphonse Humbert, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, est devenu depuis conseiller municipal de Paris.

MM. Vaillant, Charles Longuet, id., id. Tous trois ont reçu hier dimanche les 13,000 maires des communes de France invités en leur nom.

M. Henri Rochefort, condamné à la déportation perpétuelle en 1874, devenu depuis député de Paris. Condamné mercredi, pour la seconde fois, à perpétuité.

Le comte Andrassy, condamné à mort par les tribunaux de l'empire austro-hongrois, devenu depuis président du Conseil des ministres du même Empire.

Le général Prim, condamné à mort à deux reprises, devenu président de la République espagnole.

Le prince Louis-Napoléon, condamné à la déportation perpétuelle, devenu président de la République et empereur des Français.

Détail curieux: Depuis Louis XVIII, dit le *Figaro*, tous ceux qui ont gouverné la France, sont revenus de l'exil.

Il n'y a en d'exception que pour le maréchal de Mac-Mahon.

Les 13,000 maires qui ont accepté l'invitation au banquet d'hier seront reçus par le Président de la République, au palais de l'Elysée, aujourd'hui lundi 19, à deux heures.

Ils entreront revêtus de leurs écharpes, par la porte d'honneur du palais (faubourg Saint-Honoré) et se retireront par les portes du jardin donnant sur les Champs-Élysées.

De une heure à quatre, la circulation des voitures sera interdite dans la rue du faubourg Saint-Honoré, entre la rue de l'Elysée et l'avenue de Marigny.

Hier, à trois heures, les maires ont été invités à se rendre à l'Hôtel de Ville, pour en visiter les salons.

A quatre heures et demie, les maires se sont rendus en cortège au palais de l'Industrie, en suivant la rue de Rivoli.

Des représentations de gala seront données par le gouvernement en leur honneur, aujourd'hui lundi, à l'Opéra, à l'Opéra-Comique et à l'Hippodrome.

Aujourd'hui lundi, tous les Conseils généraux de France ouvrent leur session, session particulièrement importante puisque l'on doit procéder à l'élection des bureaux et qu'en plus d'un endroit, par suite des succès électoraux, les conservateurs rassaieront la majorité.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

V. — SUITE DU JOURNAL

14 août.

... Que s'est-il passé?... Quel changement dans la physionomie et dans les manières de mes compagnons de voyage!... J'ai beau me creuser la tête: je n'y comprends rien.

Ce matin, j'ai offert un cigare à Tim Snare. Il m'a remercié froidement, et s'est éloigné sans ajouter une parole. Depuis, il est facile de voir qu'il m'évite...

Miss Polly ne m'a pas dit trois mots, et ne m'a pas honoré d'un regard pendant les repas.

Le major est toujours aimable; pourtant, il n'est plus aussi à l'aise auprès de moi... On croirait qu'il a peur de se montrer expensif comme d'habitude.

Seule, Lieschen reste la même, avec son sourire placide qui ne quitte pas ses lèvres et qui m'agace.

Décidément, je n'aime pas cette fille!...

Pourquoi? Elle ne m'a rien fait; mais c'est plus fort que moi!

Cette après-midi, j'étais seul dans le petit salon de l'hôtel, lorsqu'elle est entrée.

Nous avions eu à peine le temps d'échanger quelques phrases en l'air, sur la pluie et le beau temps, quand miss Polly a fait son apparition à son tour, brusquement.

Elle a marché vers moi, sans regarder Lieschen, et, d'une voix qui tremblait un peu:

— Monsieur Merris, a-t-elle dit, mon oncle lit ses journaux et désire ne pas sortir... Voulez-vous me faire le plaisir de m'accompagner jusqu'au hameau de Vernay?...

Sortir seul avec elle! Je l'ai regardée avec un peu d'étonnement, et me suis incliné, en balbutiant un: *Bien volontiers!* inintelligible.

Elle a marché devant... En la suivant, j'ai jeté un coup-d'œil sur Lieschen: elle était livide!

De Chatillon à Vernay on compte environ un quart de lieue. J'espérais que, pendant le trajet, ma compagne me donnerait quelques explications, et sur son invitation soudaine, et

sur les changements survenus depuis ce matin dans notre manière d'être à tous. Mon attente a été déçue. Elle ne m'a adressé que des paroles tout à fait étrangères au sujet qui me préoccupait.

16 août.

Hier et aujourd'hui il n'y a eu rien de changé dans l'attitude générale. Toujours cette réserve glacée, si pénible après le cordial épanchement et l'abandon plein de familiarité des jours passés.

Le major souffre visiblement de cet état de choses.

Je me perds en conjectures.

17 août.

Cette journée m'a appris ce que je voulais savoir, et m'a, d'autre part, ouvert les yeux sur un danger vers lequel je courais en aveugle.

Du moins, j'en ai jugé ainsi...

Mais reprenons mon récit.

Avant le déjeuner, irrité de ne plus voir que des mines froides et compassées, j'étais monté à ma chambre et avait ouvert un livre quelconque, que mes yeux parcouraient sans le lire.

— Je quitterai ces gens-là! me suis-je écrié, sans songer que je m'exprimais à haute voix,

— je suis libre, après tout!

Il m'a semblé alors entendre un bruit de pas dans le corridor... J'ai couru à la porte et aperçu Lieschen en train de descendre au rez-de-chaussée.

— Je partirai demain, pensai-je, en rentrant dans mon appartement.

Je mis un peu d'ordre dans mes effets, dans mes paperasses, me disant que l'emballage serait vite fait.

Vers la fin du déjeuner, m'étant trouvé un instant seul avec miss Polly, je lui fis part de ma résolution sans plus tarder.

— Mademoiselle, ai-je dit, je crois m'apercevoir, depuis quelques jours, que je suis un gêne pour vous et pour M. Macdowal. Cela ne peut durer plus longtemps...

— Que ferez-vous? demanda-t-elle, en me regardant en face.

— Je partirai demain, voilà tout, répondis-je.

Elle continua de me regarder, et, d'une voix sourde:

— Je vous le défends! me dit-elle.

Cette réponse m'a laissé rêveur.

Ce n'est donc pas moi qui suis cause de l'embarras que je remarque, me suis-je dit.

FRANCE ET RUSSIE

On lit dans le Nord :

« Dans des lettres publiées au cours du procès Boulanger, et signées, l'une par le général, l'autre par M. de Mondion, nous avons trouvé des allusions à des démarches qui auraient été faites utilement, en vue d'une alliance franco-russe.

« On devrait bien en France, une fois pour toutes, laisser la Russie à l'écart de la bataille de partis où elle n'a que faire et ne joue le rôle que de simple spectatrice, non pas indifférente, mais impartiale, sans pencher en faveur d'aucun belligérant.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que, soit par présomption, soit par calcul, on a vu, dans la troisième République, des chefs de partis se targuer d'une adhésion russe.

« Ne comprend-on pas ce qu'il y a de déplacé et de maladroit pour un homme politique, quel qu'il soit, à user du nom d'une puissance amie de la France comme d'un atout dans son jeu personnel, d'autant plus que rien dans le passé ni dans le présent n'autorise, que nous sachions, à parler d'alliance franco-russe »

Protestation du général Boulanger

Voici le texte de la protestation, que nous avons annoncée samedi, adressée par les condamnés de la Haute Cour :

AUX HONNÊTES GENS.

L'exécution sommaire que les adversaires du Parti national qualifient de jugement de la Haute Cour est, personne ne l'ignore, le résultat d'un pacte conclu entre la majorité d'une Chambre déshonorée et celle d'un Sénat à jamais condamné par le pays.

La première a dit au second :

« Débarrassez-vous des hommes qui nous menacent dans notre réélection, moyennant quoi nous vous laisserons vivre. »

Et les fougueux révisionnistes qui, en tête de leurs programmes électoraux, avaient inscrit la suppression du Sénat, déclarent aujourd'hui qu'il a sauvé la République.

Le peuple ne se trompera pas aux motifs qui ont dicté ce marché honteux. Le suffrage universel, actuellement à plat ventre devant le suffrage restreint, la sécurité des citoyens, l'honneur de la nation tombés entre les mains des complices de Jules Ferry, tel est le résultat de la monstrueuse iniquité commise à notre égard.

Les véritables chefs de la République sont, à cette heure, le faux témoin Alibert et l'escroc Buret.

Mais cette orgie d'arbitraire, de calomnies et de forfaiture touche, heureusement, à sa fin.

Mais alors, qu'y a-t-il et pourquoi cette réserve à mon égard ?

Que je suis simple !... Je n'ai qu'à me départir de ma fierté, ridicule en cette circonstance, et à interroger le brave major. Je saurai tout.

Il était sorti, mais, après quelques enquêtes sur la direction de sa promenade, je ne tardai pas à le rejoindre sur la route de Dompierre.

J'empoignai, comme on dit, le taureau par les cornes.

— Major, lui déclarai-je, je ne puis vivre ainsi. Tout le monde me fait la mine, depuis plusieurs jours ; je n'en peux deviner la raison, et, si cela continue, il faut que je m'en aille...

Pouvez-vous me donner le mot de l'énigme ?

Macdowall machonna son cigare, d'un air embarrassé.

— Je pensais bien que vous n'étiez pour rien dans l'affaire, prononça-t-il ; du reste, voici en deux mots de quoi il retourne. Tim

Snare est amoureux de la jeune Allemande. Les taquineries de ma nièce ont dû vous l'apprendre. Lieschen, qui se croit un personnage, tandis que sa position, pécuniairement parlant, n'est pas supérieure à celle de son soupirant, que je me propose du reste de doter convenablement lorsqu'il songera à se marier,

Malgré les nouveaux coups d'Etat qui s'élaborent dans l'ombre, nous avons confiance dans la fermeté du corps électoral.

Nous en appelons donc du mensonge à la vérité et de la dictature de la boue à la République honnête.

Vive la France ! Vive la République !

Général BOULANGER

Arthur DILLON.

Henri ROCHEFORT.

Londres, 18 août 1889.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COURSES DE SAUMUR

Première journée

Cette première journée promettait d'être magnifique. La foule était compacte autour de la piste. Dans l'hippodrome, les attelages sur un double rang faisaient face aux tribunes. MM. les officiers du cadre de l'École et des officiers à cheval, en grand nombre, sillonnaient comme toujours le turf et donnaient cette animation particulière à l'hippodrome de Saumur.

M. Berger, député de Maine-et-Loire, MM. Besnard, Gigot et plusieurs de leurs collègues au Conseil général assistaient à cette réunion. M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, était également présent. M. Combiere, maire, qui habite beaucoup plus à Paris qu'à Saumur, suivant sa noble habitude n'a pas paru. Il est vrai que nos fêtes se passent bien de sa présence.

Citons encore le prince Kan-In, fils de l'empereur du Japon, ancien élève de l'École de Saint-Cyr et de Saumur, et le prince Hanashima, officier de cavalerie.

La cloche sonne. MM. les commissaires sont à leur poste. M. le commandant de Piolant préside à l'arrivée, M. Gendron est au pesage, et M. de Monjou donne le départ.

1° Prix du Gouvernement, 1,000 fr., pour chevaux de trois ans et au-dessus ; distance 2,400 mètres.

Sur huit inscrits, deux seulement sont partis : *Wisdom*, monté par Grimm, à M. Th. Carter, est arrivé facilement premier ; second, *Micarra*, à M. Albert Rouillac.

Une réclamation a été présentée aussitôt, sous prétexte que Grimm serait descendu de cheval et se serait présenté au pesage en dehors de la présence du commissaire.

Cette réclamation n'a pas eu de suite.

2° Prix du Chemin de fer, course de haies (handicap), 1,000 fr., pour tous chevaux ; 2,500 mètres ; six haies environ.

Dix engagements, quatre partants : *La Huppe*, au prince japonais Kan-In, a gagné de

Lieschen repousse les avances du pauvre garçon...

— Cela ne me regarde nullement, fis-je observer.

— Je le sais, répliqua le major, mais, depuis trois ou quatre jours, plus longtemps, peut-être, on a remarqué que, chaque matin, dès l'aurore, la jeune Allemande et vous, quittez l'hôtel, et, dernièrement, Tim vous a vus rentrer, « en même temps ! » Il n'en a pas fallu davantage pour lui mettre la puce à l'oreille : il est jaloux de vous, monsieur Merris ! voilà tout !

— Je comprends, maintenant ! répondis-je, mais, permettez-moi de vous le dire, cela n'a pas le sens commun !... J'ai l'habitude de sortir ainsi, tous les matins, lorsque le temps est beau, et je ne songe nullement à M^{lle} Lieschen, soyez-en persuadé.

— Je le suis, et n'ai jamais cessé de l'être. Quant à elle, elle vient de faire la même déclaration à ma nièce, en lui annonçant son prochain départ, ce dont Polly n'a pas voulu entendre parler, car elle est fort attachée à sa jeune dame de compagnie, comme du reste à tous ceux avec lesquels elle se trouve en relation de quelque durée. Je la laisse absolument libre dans ses affections, quoique, pour ma part, je ne sois pas fort engoué de cette Allemande !

(A suivre.)

trois longueurs sur *Chasseur*, à M. L. Champion ; enfin est arrivé troisième, perdant d'une demi-encolure seulement, *Chamois*, à M. Patrié.

3° Prix de Varrains-Chacé, 1,000 fr. offerts par la Société des Courses de Saumur, pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus ; distance 2,500 mètres.

Onze engagements. Cinq chevaux au poteau du départ. Les quatre premiers se sont tenus en peloton serré et le prix a été chaudement disputé.

Lova, à M. G. de Ravignan, est arrivée première, gagnant d'une longueur sur *Swel*, à M. de Clermont-Tonnerre ; troisième, *Infante*, à M. P. Gellinard.

4° Steeple-chase militaire, 3° série, un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service montant leurs chevaux d'armes ; distance, 3,000 mètres.

Quatre partants. Arrivée première, *Gourre*, montée par M. Nivière ; second, à une distance de deux longueurs, *Ramoneur*, monté par M. Delcourt.

5° Steeple-chase militaire (2° série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service montant des chevaux d'armes ; distance 3,000 mètres et 10 obstacles.

Le temps, qui inspirait des craintes depuis l'ouverture de l'hippodrome, s'est subitement chargé de nuages ; plusieurs coups de tonnerre ont retenti et une averse abondante est venue troubler la fête.

Malheureusement, cette averse prolongée a rendu le sol glissant, et, à partir de ce moment, plusieurs chutes ont eu lieu, toutes heureusement sans gravité.

Dagobert, monté par M. de Traversay, est arrivé premier, après avoir fait une chute ; il était suivi de près de *Bombe*, monté par M. de Sesmaisons ; troisième, *Romodal*, monté par M. Thurean.

Les autres concurrents se sont dérobés ou ont fait des chutes.

6° Prix de la société des Steeple-chases de France (4° série), 2,600 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France ; distance 3,000 mètres.

Neuf engagements, cinq partants.

Romagnac, à M. de Villeneuve-Bargemont, tient tout le temps la tête et arrive première avec une avance de 400 mètres, après avoir franchi les obstacles avec la plus grande aisance ; mais, au pesage, de nombreuses protestations se sont élevées : *Romagnac* n'a pas suivi le parcours. Après une vive discussion, la protestation a été reconnue fondée, et le prix a été attribué à *Trésor*, monté par Ronan, de l'écurie de M. Guinebert. A été classée 2° *Sylphide*, montée par Ellis, de l'écurie du comte de Talhouet. Les trois autres ont été disqualifiés.

7° Steeple-Chase militaire (1° série), un objet d'art pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service ; distance 3,000 mètres et 10 obstacles.

Neuf engagements, six partants. *Parisienne*, montée par M. de Lafarge, tient longtemps la tête, mais est bientôt atteinte par *Breworth* et *Bienfaisante*.

Breworth, monté par M. Pascaud, lieutenant au 33° d'artillerie, arrive premier, gagnant de trois longueurs sur *Bienfaisante* ; *Parisienne*, troisième ; *Mail Coach* fait une chute sans gravité.

Cette dernière course s'est faite sous la pluie, et à peine était-elle terminée que chacun s'est hâté de déguerpir. Les piétons avaient cherché un abri sous les tentes des marchandes de vin et des cafetiers qui n'ont eu qu'à se louer de ce contre-temps. En un clin-d'œil, l'hippodrome s'est retrouvé aussi garni qu'au début de la course. La foule se hâtait de regagner la ville soit par Bagneux, soit par les prairies du Pont-Fouchard, ou la rue du Pressoir-Saint-Antoine. Les voitures n'ont que cette dernière issue, et le défilé a présenté la même animation,

un petit nombre seulement ayant quitté l'hippodrome dès la première pluie.

Beaucoup de fraîches toilettes ont été avariées par ces ondées qu'on n'avait pas prévues et contre lesquelles très peu de dames étaient garanties.

LA RÉPÉTITION DU CARROUSEL

Comme nous l'avions annoncé, la musique du 135° de ligne, arrivée samedi soir à Saumur, rehaussait hier matin l'éclat de la répétition du Carrousel qui, mieux favorisée que les Courses, a eu lieu par un temps magnifique et au milieu d'un public toujours nombreux.

A cette répétition, le canon a été tiré comme au grand Carrousel.

LE CONCERT DU 135°

Le mauvais temps de la soirée a fait craindre un instant que nous n'aurions pas de Concert ; mais, fort heureusement, la pluie a cessé vers huit heures et demie et quelques instants après les rares promeneurs du quai de Limoges ont vu avec plaisir les musiciens du 135° prendre leur place au Square.

Aussi la foule n'a pas tardé à être compacte, et les morceaux, exécutés avec un brio remarquable par les artistes de M. Rouveiolis, ont été chaleureusement applaudis.

Nos sincères remerciements au sympathique chef et à ses habiles musiciens.

Soixante-six maires du département de Maine-et-Loire ont répondu à l'invitation du banquet qui a eu lieu hier à Paris sous la présidence de M. Carnot.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un nouveau bureau de recette vient d'être créé à Vernoi. Il sera mis en activité à partir du 1^{er} septembre.

Ce bureau desservira les communes de Vernoi et de Courléon.

Théâtre de Saumur

Compagnie Parisienne sous la direction de M. Lusser, du théâtre du Châtelet.

A l'occasion des courses et du carrousel

LUNDI 19 Août

MARTYRE

Drame en 5 actes, de M. d'Ennery.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac, un moyen infailible, à la portée de tous, de se guérir promptement. Ecrire à M. Vincent, place Victor Hugo, 8, à Grenoble, qui répondra gratis et franco.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'un Fonds de Commerce
DE CHARCUTIER
DES MARCHANDISES ET DU MOBILIER

Par suite de saisie-exécution
Le MERCREDI 21 Août 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Tonnelle, dans une maison autrefois occupée par le sieur Jules Rochereau, charcutier.

Il sera vendu :
Jambons, saucissons de Lyon, terrines de foie gras, conserves de thon, haricots, champignons, petits pois, cornichons, truffes, etc., etc.

Étal, conteaux, bureau, table, machine à broyer la viande, fourneau, étagères, comptoir, balances, appareils à gaz;
Mobilier comprenant : bois de lits, armoire, commodes, tables, chaises, glaces, pendules, objets de literie, linge, vins de Bordeaux et autres, batterie de cuisine, vaisselle.

Le fonds de commerce et les outils et ustensiles du magasin pourront être adjugés en un seul lot.
Au comptant, plus 40 0/0.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.
VENTE DE PEUPLIERS

A VENDRE, aux enchères publiques, par le ministère dudit M^e LEDROIT, le dimanche 25 août, à une heure de l'après-midi, à la Ronde, commune de Vivy, en la demeure de M. Renard, aubergiste, **244 PEUPLIERS** lots, complantés dans deux prés, près la Ronde, près la route de Saumur à Longué.
Pour voir ces peupliers, s'adresser à M. RENARD, aubergiste à la Ronde, et, pour tous renseignements, à M^e LEDROIT, notaire.

Études de M^e BRUNET, notaire à Angers, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable
UNE MAISON

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, jardin et dépendances, à Saumur, rue de Poitiers, n° 37, avec façade sur le Champ-de-Foire.
S'adresser soit à M^e BRUNET, soit à M^e LE BARON, notaires. (653)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON
Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie.
Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir
S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.
S'adresser à M. JULES LEBŒUF, à Brain-sur-Allonnes. (657)

A VENDRE
ARMOIRE ANTIQUE
XIV^e SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Co a du Pérou
du D^r VIAUD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.
Dépôt : A. Vrudeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

PILULES
BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatosité, coliques ventueuses, nausées, maux de tête, vertiges, tympanite, ballonnement du ventre après le repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, étouffement, dyspnée, constipation, taches épidermiques, insomnies, cauchemars, tremblements, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent de se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles recommandent que leur valeur de passe bien 25 francs la boîte, worth à peine à l'ox.
Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent surtout à l'usage des dames comme moyen curatif rapide et efficace. Ces pilules guérissent toutes les affections internes organiques du système. Dans les cas d'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC; DE DIGESTIONS LABORIEUSES; DE DESORGANISATION DU FOIE elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles dans l'organisme; elles fortifient le système musculaire, ramènent le bon sang, débarrassent le système circulatoire, rétablissent le bon appétit et ramènent le physique dans tout son ensemble. Ce sont là des "Efficaces" de la société humaine; et la preuve, offrant la meilleure garantie aux valides et malades, est que ces pilules ont été vendues dans tous les pays du monde, que les PILULES BEECHAM, chaque boîte reforme l'existence.
Ces pilules sont préparées uniquement par PHOENIX MEDICAL & S^g HENRI, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes les pharmacies en France à raison de 2 francs et de 4 50 la boîte. Seuls Représentants pour la France : PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 62, PARIS.

PHARMACIE A. CLOSIER
N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.
Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.
PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE
10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.
M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR											
LIGNE DE L'ÉTAT											
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX						BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25				
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16				
Château-du-Loir	10 13		12 30	1 58	6 35	12 28	1 8				
Noyant-Méon	11 20			3 8	7 40	1 13					
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49						
Vernantes	11 43			3 30	8 »						
Blou	11 54			3 41	8 10						
Vivy	12 2			3 49	8 17						
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)	12 15		1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42			
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53			
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7			
SAUMUR (Etat)											
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11			
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50			
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3			
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49		7 9			
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11			4 37	8 56		7 17			
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 48	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29		
Thouars		11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8		
Niort		3 58		4 30	8 42		4 31	5 20	10 32		
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3		
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54		
				soir	matin		soir	matin	soir		

LIGNE D'ORLÉANS											
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 55	12 7	3 40	7 35				
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35				
La Ménière	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1				
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	9 32				
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	9 39				
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	9 46				
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24				
(départ)	3 27	7 52	11 24	1 15	4 31	7	10 30				
Varennes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13	10 37				
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 38	5 1	7 29	10 50				
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 12	5 46	8 14	11 46				
Tours (arrivée)	5 9	9 42	12 46	2 51	6 35	8 51	11 48				
Paris (arrivée)	10 39		4 40		2 35		5 7				
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin				

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON											
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte matin						
Saumur	7 52	9 37	4 31		7 41	4 34	9 5				
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		8 40	4 56	9 45				
Chinon	9 4	12 50	7 14		9 4	7 6	10 32				

SAUMUR — BOURGUEIL											
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin								
Saumur	7 52	12 23	4 31		7 55	11 50	3 30				
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 45	12	3 40				
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	1 4	4 4				

POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS											
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin
Poitiers		6 5	6 55	12 53							
Moncontour		7 41	10 48	3 27							
Loudun		8 41	1 46	3 4							
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38							
(départ)		6 53	9 29	4 25	5	9 30					
le Vaudelnay		7 4	9 40	4 46	5 40	9 41					
Baugé		7 14	9 50	5 30	5 49	9 52					
Doué		7 22	9 57	6 16	5 26	10 1					
Martigné		7 43	10 17	7 5	5 40	10 24					
Angers		9 12	11 45	9 50	7 10						
		matin	soir	soir	soir						

ANGERS — DOUÉ — MONTEUIL — POITIERS											
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57						
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42						
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12						
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21						
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31						
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41						
(départ)	7 36		2 15	9 14							
Loudun	8 24		4 14	3	10 43						
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48						
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16						
	matin		soir	soir	matin						

SAUMUR — LA FLÈCHE											
STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir	matin	soir	matin	soir	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20		La Flèche	7 15	11	23	5 21		
Vivy	5 43	1 38	7 34		Clefs	7 31	11	23	5 43		
Longué	5 55	1 59	7 48		Baugé	7 52	11	23	5 57		
Jumelles	6 7	2 1	8 1		Junelles	8 9	12	31	6 13		
Baugé	6 22	2 47	8 19		Longué	8 24	12	31	6 27		
Clefs	6 39	3 15	8 38		Vivy	8 37	12	49	6 40		
La Flèche	6 52	3 33	8 52		Saumur	8 50	1 5	5	6 40		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE,